
Nombre de membres en exercice : 9	Séance du 25 novembre 2017
Présents : 9	L'an deux mille dix sept et le vingt cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 novembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Françoise SAINT-PIERRE
Votants : 9	Sont présents : Françoise SAINT-PIERRE, Noëlle PRATLONG, Jean VALMALLE, Hilde VANHOVE, Danielle ROCHER, Josiane OLARTE, Frédéric PANTEL, Gaël ROUSSON, Bernard GUIN
	Représentés :
	Excusée :
	Secrétaire de séance : Noëlle PRATLONG

Ordre du jour :

1. Adoption des modifications apportées au Règlement du Service des Eaux
2. Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2018
3. Camping municipal pour 2018
 - 3.1 Fixation des tarifs 2018
 - 3.2 - convention à signer avec l'ASA de la Lozère pour le Rallye 2018
4. Sanitaire PMR : abrogation de la délibération du Conseil municipal n° DE-088-2016 du 16 décembre 2016
5. Réalisation des travaux de protection des captages
6. Autorisation donnée au Maire d'engager et mandater les dépenses d'investissement au budget principal et au budget de l'eau
7. Approbation des statuts modifiés de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère
8. Travaux d'élagage : approbation du devis établi par l'entreprise PB Multiservices
10. Questions diverses

Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Françoise SAINT-PIERRE soumet au vote des élus le compte rendu de la séance du 20 octobre 2017 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il sera en conséquence été diffusé à la population, et affiché.

Françoise SAINT-PIERRE informe le Conseil municipal qu'un stagiaire sera accueilli à la mairie durant le premier semestre 2018 ; Tahiti est actuellement étudiant à l'université et se forme au métier de secrétaire de mairie.

❶ Adoption des modifications au Règlement du Service des Eaux

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal les modifications proposées par la Commission de l'Eau qui s'est réunie le 18 novembre dernier au Règlement du Service des Eaux.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité, et le Conseil municipal approuve donc le Règlement du Service des Eaux ainsi amendés tels qu'annexé au présent compte rendu. Sont abrogées toutes les versions précédentes dudit Règlement.

❷ Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2018

Le Conseil municipal, **à la majorité (1 voix contre)**, adopte les tarifs 2018 ci-après détaillés, pour l'eau potable d'une part, pour l'assainissement d'autre part. Compte tenu des investissements importants décidés par la Commune pour renouveler son réseau AEP (interconnexion du Mas Roger à Tartabissac, réfection de la distribution, optimisation du réseau...), le Conseil municipal décide, pour 2018, de ne d'augmenter légèrement le prix du m³. Les nouveaux tarifs sont ainsi fixés :

↳ S'agissant de l'eau potable

➤ Tarif domestique :

↳ taxe de raccordement : 96,00 €

↳ prix du m³ :

1,36 € jusqu'à 120 m³

- 0,68 € au-delà de 120 m³
- Tarif agricole :
 - ↳ taxe de raccordement : 48,00 €
 - ↳ prix du m³ :
 - 0,68 € jusqu'à 120 m³
 - 0,34 € au-delà de 120 m³
 - ↳ **S'agissant de l'assainissement**
 - Abonnement eaux usées : 35,00 €
 - Assainissement eaux usées : 0,76 € jusqu'à 120 m³
0,38 € au-delà de 120 m³

③ **Camping municipal : gestion 2018**

a) *Fixation des tarifs du camping municipal pour 2018*

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'examen des différentes questions relatives au fonctionnement du camping municipal « Bel Air » notamment la fixation des tarifs pour la saison 2018 et les dates d'ouverture.

A l'unanimité, sont adoptés les tarifs suivants :

↳ Forfait pour une personne :	10,00 € / jour
↳ Tarif hors véhicule « randonneur »	6,00 € / jour
↳ Personne supplémentaire :	3,50 € / jour
↳ Enfant de moins de dix ans :	2,00 € / jour
↳ Branchement électrique :	3,00 € / jour
↳ Garage mort (non gardé) :	8,00 € / mois

(du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} avril 2018 et du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2018)

Il est rappelé, d'une part, que les chèques vacances sont acceptés en paiement au camping municipal du Pompidou ; d'autre part, que la convention conclue avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports est reconduite pour l'année 2018 (*le tarif applicable aux jeunes accueillis dans le cadre du Point Accueil Jeunes est fixé à 1,50 € par jour*).

Les dates d'ouverture du camping sont fixées du 1^{er} avril au 30 octobre 2018.

En 2017, nous avons expérimenté l'ouverture du camping sur une période un peu plus longue (avril et octobre) ; l'expérience étant concluante, il est décidé de la renouveler.

Le Conseil municipal estime également qu'il convient d'améliorer la visibilité de notre camping, et qu'il serait opportun de mettre en place un panneau récapitulatif des modalités d'occupation de celui-ci.

Une nouvelle fois, au nom du Conseil municipal, le Maire remercie Marie Christine CONCHINHA pour la qualité du travail qu'elle accomplit pour la gestion et la tenue de notre petit camping. En témoignent les « mots » souvent laissés par les campeurs sur le cahier mis à leur disposition.

Pour information, le Maire précise que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du camping (charge de gestion générale et charges de personnel) ressortent à la somme de 6 260,00 €

Les recettes encaissées au 15 novembre 2017 s'élèvent à 3 006,00 €.

c) *Renouvellement de la Convention avec l'ASA Lozère pour l'utilisation du camping lors de la course de côte*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du bon fonctionnement de l'occupation du camping municipal pendant la manifestation de la course de côte 2017, et propose de renouveler la convention avec les organisateurs pour l'année 2018.

Cette proposition est adoptée **à l'unanimité** ; un forfait de 300,00 € sera ainsi demandé aux organisateurs de la course de côte, à savoir l'ASA DE LA LOZERE, afin de couvrir les frais d'utilisation des douches et WC du camping municipal par les participants ; un chèque caution de 500,00 € sera également demandé.

Cette décision sera formalisée par une convention signée entre les parties.

④ Sanitaire PMR : abrogation de la délibération du Conseil municipal n° DE-088-2016 du 16 décembre 2016

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

Le Maire prendra l'attache de la SARL Jean-Louis BRUNEL à qui le Conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre des travaux de création d'un sanitaire public accessible aux personnes à mobilité réduite ; travaux estimés à 19 600,00 € HT. Proposition lui sera faite de réduire sa mission à la phase du choix des entreprises ; la commune souhaitant assurer elle-même le suivi des travaux.

En contrepartie, il serait proposé à la SARL Jean-Louis BRUNEL d'assurer la même mission (consultation et choix des entreprises) s'agissant des travaux envisagés pour la mise aux normes de la bibliothèque.

⑤ Réalisation des travaux de protection des captages

Un courrier sera adressé à Monsieur Michel LAGET, prenant acte de sa décision de renoncer à effectuer les travaux qui lui avaient été confiés, suite à la liquidation de son entreprise.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le devis établi par l'entreprise AB Travaux Services pour la réalisation desdits travaux de mise en conformité des captages d'eau potable. Ces travaux ne concernent que le captage de Tartabissac et le devis s'élève à la somme de 24 565,00 € HT

Après examen, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, retient cette proposition.

⑥ Autorisation donnée au Maire d'engager et mandater les dépenses d'investissement au budget principal et au budget de l'eau

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'autorisation à donner au Maire, en application des dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets pour 2018** :

- 1) **au budget principal** à hauteur de 25 % du budget 2017 pour un montant en dépenses d'investissement pour l'année 2017 de **195 125,00 €** (hors chapitre 16 « remboursements d'emprunts »)
- 2) **au budget de l'eau** à hauteur de 25 % du budget 2017 pour un montant en dépenses d'investissement pour l'année 2017 de **360 052,00 €** (hors chapitre 16 « remboursements d'emprunts »)

Approuvé **à l'unanimité**

⑦ Approbation des statuts modifiés de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère

Le Maire fait part au Conseil municipal de la délibération de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère en date du 29 septembre 2017, décidant à l'unanimité la modification de ses statuts ci-annexés.

Conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer sur les nouveaux statuts de la Communauté de communes.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve lesdits statuts.

⑧ Travaux d'élagage : approbation des devis établis par l'entreprise PB Multiservices

Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les devis adressés par l'entreprise PB MULTISERVICES BOUSCAYROL pour des travaux d'élagage dans le village du Pompidou. Sont concernés quatre platanes et un tilleul ainsi que les cinq poiriers (taille pour l'un et coupe pour les autres) situés dans le jardin du temple. Sont également prévus des travaux d'élagage et de taille au camping municipal.

Ces devis s'élèvent à un total de **1 682,00 € HT**.

Approuvé **à l'unanimité**

16. Questions diverses et informations

- **Demande présentée par Madame Chantal BAZALGETTE / stationnement des voitures devant sa maison :** le Conseil municipal décide l'installation d'arceaux séparant les emplacements motos et interdisant de fait aux voitures de stationner.
- **Courrier de Monsieur Gérard BALDIT /remplacement d'un tuyau dans son appartement :** le Conseil municipal opte pour une réalisation de ces travaux par la Commune et non par le locataire.
- **Travaux réalisés par Monsieur MARCY sur le chemin rural du Mas Roger :** constat sera fait sur place de la réalité des travaux effectués par Monsieur MARCY, un courrier lui sera s'il a enfreint les consignes contenues dans la délibération du Conseil municipal.
- **Examen des réclamations, litiges ou dysfonctionnement concernant l'AEP :** courrier de réclamation de Monsieur et Madame PERMEZEL ; demande de Marc ANDRE concernant sa facture d'eau ; courrier de Monsieur Henri MEYNADIER contestant la facture d'eau de la maison de ses parents au Pompidou ; travaux à prévoir sur le réseau d'eau potable du Pompidou en lien avec l'installation de Sébastien et Julie ROSSET ; réparation ou changement du javellisateur du Crémat qui pose problème depuis plusieurs mois.
- **Etablissement des fiches projets dans la perspective du prochain contrat territorial 2018/2020 ;** organisation interne pour le suivi des dossiers et des travaux à venir ;
 - programme de voirie 2018 : il convient de le prévoir le plus rapidement possible
 - réseau neuf de distribution AEP du Mas Roger tranche conditionnelle
 - programme de réduction des fuites – Diagnostic
 - Voirie 2018-2020 : route du Mas Roger ; route de La Coste ; route de Gardies ; route du Tourel ; des devis seront demandés dans les prochains jours.
 - Enfouissement des réseaux secs au Mas Roger
 - Rénovation de l'Eglise du Pompidou
- **Participation financière des communes au poste de chargé de mission culture :** il s'agit du poste de Fanny BERDER qui intervient au Pompidou pour la gestion de la bibliothèque.


**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 12 heures 30**

Françoise SAINT-PIERRE, 

Noëlle PRATLONG, 

Jean VALMALLE, 

Hilde VANHOVE, 

Josiane OLARTE, 

Danielle ROCHER, 

Gaël ROUSSON,

Frédéric PANTEL, 

Bernard GUIN 